

Le futur bracelet électronique pourrait parler !

La Belgique lance un nouveau marché (de service) pour le bracelet électronique, ce « bijou » que portent à leur cheville les condamnés et les suspects, qui échappent ainsi à la prison pour purger leur peine ou pour faire leur préventive, à la maison. La surveillance électronique coûte environ 4 millions par an à la Belgique. Le marché est lancé pour les cinq années à venir.

Le service est actuellement détenu par 3M Electronic Monitoring, qui

travaille avec de la technologie israélienne. Mais cela pourrait changer. Le marché est lancé, on verra ce que proposent les firmes. « *La technologie évolue, on cherche donc à améliorer le service* », nous dit-on au centre de surveillance électronique. Idéalement, il faudrait des bracelets plus légers, qui fonctionnent encore mieux (avec zéro panne), avec une batterie offrant une meilleure autonomie et pourquoi pas, qui permettrait de parler directement au justiciable,

via son bracelet et non plus via la box à laquelle il est relié.

La Belgique n'est plus opposée à ce qu'on lui propose des bracelets impossibles à couper. Jusqu'ici, par souci que le bracelet ne gêne une intervention médicale (scanner ou radio), la Belgique s'y opposait. Mais la technologie permet aujourd'hui de les ouvrir à distance en cas d'urgence.

Bien que la matière soit communautarisée, le marché est lancé pour l'ensemble du pays. L'ancien

marché concernait 2.500 bracelets, le nouveau vise plus de 3.000 bracelets ! Signe que notre gouvernement souhaite privilégier la détention à domicile, soulager les prisons et régler les problèmes de surpopulation.

PLUS DE 3.000 BRACELETS

Au niveau de la préventive, 201 personnes en Belgique (chiffre arrêté le 28 février 2017, NDLR) suivent leur détention sous bracelet avec GPS, comme l'avocat Oli-

vier Martins, qui défraie la chronique actuellement. C'est deux fois plus qu'il y a un an. Un seul de ces détenus a réussi à couper son bracelet pour fuir. Il a été repris dans les 30 minutes par la police. Depuis l'entrée en service de

ce bracelet pour les préventives (fin 2013), la surveillance électronique assure une permanence 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Autre progression attendue, celle des bracelets comme peine autonome. Pour les peines inférieures à un an de prison, le juge peut désormais condamner une personne à porter le bracelet plutôt que l'envoyer derrière les barreaux. Actuellement, moins de dix condamnés en ont bénéficié. Ce nombre devrait augmenter dans les prochaines années.

Actuellement, en Belgique, 2.000 personnes environ sont sous bracelet électronique (préventif et condamnés). On est déjà monté à 2.100. ●

F. DE H.